

Holding Entreprises & Patrimoine

Investissez dans des PME de croissance
et réduisez votre ISF

La *Holding Entreprises & Patrimoine* est une société anonyme faisant une offre au public de BSA. L'Autorité des Marchés Financiers a apposé le VISA AMF n°09-128 en date du 7 mai 2009 sur un prospectus présentant cette opération et décrivant les risques. AGF Private Equity conseille la Holding pour la constitution et le suivi de son portefeuille de participations. Le prospectus est disponible chez AGF Private Equity - 3, boulevard des Italiens - 75002 Paris - www.agfpe.com et sur le site internet de la Holding www.holdingentreprisesetpatrimoine.com ainsi que sur le site de l'AMF www.amf-france.org

Soutien à la croissance et avantage fiscal ISF

La *Holding Entreprises & Patrimoine* a pour objectif d'investir les apports reçus de ses actionnaires conformément aux prescriptions fiscales du dispositif issu de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 dite "Loi TEPA" et donc de constituer un portefeuille diversifié de Participations au capital de Sociétés ISF vérifiant les conditions prévues au 1 de l'article 885-0 V bis du CGI.

Cette stratégie d'investissement vise à faire bénéficier ses actionnaires du **double avantage fiscal en matière d'ISF** prévu par ce dispositif, à savoir :

un avantage "à l'entrée" au capital de la Holding, sous forme d'une réduction du montant de leur ISF dû au titre de l'année 2009, comprise au maximum entre 67,5% et 70% du montant de leur souscription, dans la limite d'une réduction annuelle de 50.000 € ;

un avantage "sur la durée" de l'investissement, sous forme d'une exonération d'ISF à hauteur de l'actif de la Holding investi dans des sociétés ISF.

En conséquence, pour que ses actionnaires puissent bénéficier pleinement d'une réduction de leur ISF 2009, la *Holding Entreprises & Patrimoine* entend réinvestir au maximum entre 90% et 93,34% du montant de leur souscription ⁽¹⁾ aux actions issues de l'exercice des bons de souscription d'actions A de telle sorte que, d'ici le 15 juin 2009 au plus tard, elle ait constitué un portefeuille diversifié de Participations au capital de Sociétés ISF au moyen des capitaux qu'elle aura reçus au plus tard le 2 juin 2009.

Pour un investissement de 5000 € dans la *Holding Entreprises et Patrimoine* , vous obtiendrez une réduction de votre ISF comme suit :

$$\begin{array}{ccccccc} \mathbf{5\ 000\ €} & \times & \mathbf{75\ \%} & \times & \mathbf{93,34\ \%} & = & \mathbf{3\ 500\ €} \\ \underbrace{\hspace{2cm}} & & \underbrace{\hspace{2cm}} & & \underbrace{\hspace{2cm}} & & \underbrace{\hspace{2cm}} \\ \text{montant investi}^{(1)} & & \text{réduction} & & \text{quote-part} & & \text{montant total de} \\ \text{dans la } \textit{ Holding} & & \text{ISF}^{(2)} & & \text{d'investissement} & & \text{la réduction ISF} \\ \text{\textit{ Entreprises et}} & & & & \text{de la } \textit{ Holding} & & \text{(comprise soit} \\ \text{\textit{ Patrimoine}} & & & & \text{\textit{ Entreprises}} & & \text{au maximum entre} \\ & & & & \text{\textit{ et Patrimoine}} & & \text{67,5 et 70\% du} \\ & & & & \text{en sociétés éligibles ISF} & & \text{montant investi}^{(1)}) \end{array}$$

> La souscription à la *Holding Entreprises & Patrimoine* s'effectue sous forme d'une souscription à une émission de bons de souscription d'actions A émis à titre gratuit qui, après avoir été exercés, seront convertis en actions A.

⁽¹⁾ Hors frais de placement.

⁽²⁾ Le taux de réduction effective d'ISF est compris au maximum entre 64,28% et 66,66% du montant total investi (frais de placement inclus).

La Holding en quelques données clés

> Date limite de souscription :
2 juin 2009

> Prix d'émission des actions : **100 €**

> Souscription minimale :
50 actions A, soit 5 000 €

> Production des comptes : **annuelle**
le 30 septembre et pour la 1^{ère} fois
le 30 septembre 2010

> Frais de placement : **5 € par action**

La *Holding Entreprises & Patrimoine* a été constituée le **16 avril 2009** et a une durée de vie de **10 années** venant à échéance le **16 avril 2019** (sauf

dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ou prorogation 2 fois par période de 1 année).

Jusqu'au **31 décembre 2014**, aucune possibilité de liquidité ne sera offerte aux actionnaires afin de ne pas remettre en cause l'avantage fiscal des souscripteurs.

A compter du **1^{er} janvier 2015**, le délai de conservation fiscal étant expiré, la *Holding Entreprises & Patrimoine* s'efforcera de céder les Participations qu'elle restera détenir.

La *Holding Entreprises & Patrimoine* a décidé de faire une offre au public, avec suppression du droit préférentiel

des actionnaires, jusqu'au **2 juin 2009** portant sur un maximum de **300 000 BSA A** souscrits à titre gratuit.

Elle a également décidé d'émettre 3000 BSA B. La répartition des bénéfices distribuables et du boni de liquidation entre les actions A et les actions B est réalisée à raison de 80 % pour les actions A et de 20 % pour les actions B.

Frais de constitution de la Société et d'obtention du visa : 100.000 € HT à la constitution de la Société, rémunération annuelle d'AGF Private Equity : 2 % HT des capitaux souscrits, frais annuels relatifs aux obligations légales : 25.000 € HT, frais annuels de placement : 1% des capitaux souscrits.

Stratégie d'investissement

La *Holding Entreprises & Patrimoine* privilégiera la prise de Participations dans des Sociétés ISF présentant des perspectives de croissance et de rentabilité suffisantes. La décision d'investir sera prise après une **analyse complète du marché de ladite entreprise, de son positionnement sur ce marché, de la qualité de son management et de son aptitude à mener le développement de l'activité.**

Les projets à l'étude sont à ce jour au nombre de **15** pour un montant total d'investissement de l'ordre de **28,5 millions d'euros**. La *Holding Entreprises & Patrimoine* considère que la taille envisagée du portefeuille de Participations permet d'obtenir une **diversification significative des actifs en portefeuille** de nature à atténuer le risque de perte en capital.
Zone géographique des investissements : **Europe**

Principaux facteurs de risque

> *Risque de perte totale ou partielle en capital ou de mauvaise rentabilité en cas d'échec du projet financé inhérent à tout investissement en capital*

> *Risque d'illiquidité des titres de la Société du fait que ceux-ci ne sont pas négociés sur un marché d'instruments financiers et que la Société ne peut pas garantir cette liquidité qui va dépendre de celle de ses propres investissements à l'issue du délai de conservation de cinq (5) ans.*

> *Risque fiscal lié au fait que l'obtention de l'avantage fiscal au titre de l'article 885-0 V bis du CGI est soumise à la bonne conformité de la Société et des Sociétés ISF.*

> *Risque fiscal lié au fait que la Société ne soit pas en mesure de respecter son obligation fiscale de conserver les Participations dans des Sociétés ISF pendant un délai de cinq (5) ans.*

> *Risque de rejet de la demande de souscription au capital de la Société, soit parce que le souscripteur n'a pas respecté les conditions de souscription, soit parce que les 300.000 BSA A objets de la présente offre auront été intégralement souscrits et exercés, les demandes de souscription étant traitées selon leur ordre d'arrivée.*

> *Risque d'absence de diversification de l'investissement. Si les trois cent mille (300 000) BSA A offerts au public venaient à ne pas être intégralement souscrits et exercés, la Société pourrait ne pas avoir les moyens de constituer un portefeuille diversifié.*

Présentation d'AGF Private Equity

AGF Private Equity, l'un des leaders du capital-investissement en France avec 2,6 milliards d'euros d'actifs sous gestion. Créée à partir d'une activité présente depuis plus de 10 ans au sein du groupe AGF, AGF Private Equity est aujourd'hui adossée à Allianz Group, troisième gestionnaire d'actifs mondial.

AGF Private Equity est dédiée exclusivement à la gestion des investissements non cotés et a développé deux expertises distinctes :

- le conseil en stratégie d'allocation d'actifs et l'investissement dans des fonds de capital-investissement,
- l'investissement en direct dans des entreprises jeunes et innovantes en Europe.

Investisseur en capital-risque

500 millions d'euros sous gestion

AGF Private Equity est l'un des investisseurs en capital-risque les plus actifs en Europe. L'équipe a investi à ce jour dans plus de 80 entreprises de haute technologie. En effet, elle prend des participations minoritaires dans des sociétés de croissance européennes pour en favoriser le développement et l'ouverture internationale.

AGF Private Equity dispose d'une capacité régulière et pérenne d'investissement : 40 à 50 millions d'euros sont investis chaque année dans de jeunes entreprises, selon une méthodologie extrêmement sélective. Au total, près de 500 millions d'euros sont gérés à travers 18 FCPI IR, Entreprise et ISF.

Une équipe expérimentée, avec de fortes expertises sectorielles

L'équipe composée de 8 professionnels de l'investissement s'appuie sur de fortes expertises sectorielles dans les domaines des nouvelles technologies de l'information (informatique, internet, télécoms, logiciels, réseaux), de la santé et de l'environnement.

Une contribution active au développement des sociétés

Tout en respectant l'indépendance des entreprises, AGF Private Equity apporte son expérience dans différents domaines : orientations stratégiques, gestion de la croissance, recrutement des équipes dirigeantes, partenariats technologiques et commerciaux.

Une stratégie d'investissement ambitieuse

AGF Private Equity investit entre 1,5 et 6 millions d'euros dans des sociétés à forte composante technologique, prioritairement lors de leur premier ou deuxième tour de financement. Par ailleurs, au cas par cas, l'équipe investit dans des sociétés plus jeunes (capital d'amorçage) ou plus mûres, déjà rentables et à la recherche de fonds pour profiter de nouvelles opportunités de croissance (capital développement).

L'équipe d'AGF Private Equity a été primée à 3 reprises au cours des derniers mois :

- prix de la meilleure équipe venture 2008 décerné par Capital Finance
- prix de la meilleure équipe venture 2007 décerné par Private Equity Magazine
- prix VCT / FCPI de l'année 2007 décerné par Investor AllStars.

Fort de cette expérience, la *Holding Entreprises et Patrimoine* a confié à AGF Private Equity, suivant une convention d'assistance, le soin de la conseiller pour la constitution et le suivi de son portefeuille de participations dans des Sociétés ISF.

AGF Private Equity

3, boulevard des Italiens
75113 Paris Cedex 02
01 44 86 21 49

www.agfpe.com

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 000 000 euros - 414 735 175 R.C.S Paris. Société de gestion agréée par l'AMF sous le n° 97-123
Siège social : 87, rue de Richelieu 75002 Paris. Document non-contractuel. Prospectus agréé par l'AMF disponible auprès de votre conseiller sur simple demande.

AGF Private Equity est une filiale du Groupe Allianz.



Leader européen de l'assurance et des services financiers.